

Inauguration de la piscine Marcel-Boubat

Samedi 31 janvier 2015

en présence de

Olivier Bianchi, Président de Clermont Communauté,
Maire de Clermont-Ferrand

Henri Gisselbrecht, Maire de Lempdes,
membre du bureau communautaire

Jean-Yves Gouttebel, Président du Conseil général du Puy-de-Dôme,
représenté par Gérard Betenfeld, conseiller général

René Souchon, Président de la Région Auvergne, Ancien Ministre,
représenté par Anna Auboïs, Vice-Présidente



Architecte : Luc Demolombe / Crédit photo : Joël Damase

Par une délibération en juin 2009, Clermont Communauté s'est fixée comme priorité de créer, entretenir, gérer et animer les équipements figurant dans le cadre de sa politique sportive communautaire.

Le « plan piscines » mis en place à cet effet prévoyait, après la construction de la nouvelle piscine Androsace à Cournon – inaugurée en 2011 –, la rénovation complète de la piscine à Lempdes.

Entièrement réhabilitée, cette nouvelle piscine, baptisée depuis Marcel-Boubat – en hommage à l'un des anciens Maires de la commune de Lempdes (de 1959 à 1977) –, est aujourd'hui inaugurée, après plus de 2 ans de travaux.

Construite en 1974, la piscine Marcel-Boubat était composée de 2 bassins de 25 mètres, dont l'un extérieur. Son état avancé de vétusté ne lui permettait plus de prétendre aux critères d'exigence actuels.

En 2011, le marché de maîtrise d'œuvre de ce chantier était alors confié au cabinet d'architecte Luc Demolombe. Les travaux ont débuté le 1^{er} juillet 2012.

Une piscine remise à neuf

D'une superficie totale de 2 500 m², la nouvelle piscine a conservé sa configuration d'antan : deux bassins, l'un intérieur, l'autre extérieur, avec en nouveauté, une pataugeoire. La piscine a été complètement déshabillée pour ne conserver que sa structure en béton armé, et bardée de bois. Au-delà du changement d'image très net, la volonté de cette réhabilitation tenait dans la qualité et la fonctionnalité de la construction.

Le parti architectural s'est fondé sur :

- une optimisation de l'existant
- un changement radical en termes d'image et d'esthétique avec notamment l'emploi de matériaux naturels (bois)
- des choix de matériaux et de techniques constructives de Haute Qualité Environnementale
- une recherche d'économie de construction et d'exploitation, particulièrement du point de vue énergétique

Le bassin intérieur a été simplement valorisé (reprise des goulottes et des plages). Il offre les mêmes dimensions (25 mètres et 6 couloirs, pour une surface totale de 314 m², allant de 1.10 m à 2.20 m de profondeur).

Le bassin ludique extérieur a été quant à lui mis aux normes, sa surface couvre également 314 m² et sa profondeur progresse de 80 cm à 2.10 m.

Au rez-de-chaussée, recloisonnés au profit d'une circulation plus fluide des utilisateurs, l'espace de l'accueil, celui des vestiaires (avec 366 casiers individuels) et des sanitaires communiquent avec le premier étage. Un vaste escalier central permet aux usagers d'accéder aux bassins au niveau supérieur. Une cage d'ascenseur a par ailleurs été créée, ainsi qu'un chemin d'accès, de façon à accueillir les personnes à mobilité réduite.

À l'extérieur, une pataugeoire de 80m², avec une profondeur variable de 12 à 40 cm, a été aménagée à proximité du bassin découvert. La terrasse-solarium accèdera directement, par un escalier en bois, sur les pelouses en contrebas.

L'utilisation - intérieure et extérieure - du bois, ressource naturelle, est incontournable dans l'aménagement des piscines. Son inertie en milieu humide, sa qualité thermique et sa résistance mécanique en font un matériau de premier ordre, sans compter que son usage procure aux usagers un sentiment de confort et donne à la piscine un environnement chaleureux.

Une piscine « à ciel ouvert » toute l'année et une vue imprenable sur la Chaîne des Puys

Le bassin couvert a été coiffé d'une toiture en Ethylène Tétrahydrofluorure (ETFE), la même que celle utilisée pour la piscine des Jeux Olympiques de Pékin. Cette couverture en coussin d'air, largement translucide, procure le bénéfice d'une atmosphère de lumière naturelle en toute saison et de récupération solaire par effet de serre, permettant d'allonger de plusieurs mois la période estivale sans chauffage.

Les baies vitrées sont ouvrantes, offrant une ventilation naturelle traversante, mais surtout une vue imprenable sur la Chaîne des Puys.

Le bassin extérieur est le seul qu'offre l'agglomération. À l'image des bassins nordiques, chauffés entre 26 et 28°, il devrait pouvoir fonctionner entre 7 à 8 mois sur 12.

L'accès à la piscine se fera au moyen d'une carte d'entrée individuelle, de la même manière que dans les autres piscines de Clermont Communauté.

À noter : les cartes d'entrée aux piscines Marcel-Boubat et Androsace à Cournon, deux piscines de taille identique, sont interchangeables entre elles et valables dans ces deux équipements.

Un meilleur service au public

Le réaménagement de la piscine inclut également un élargissement des horaires d'ouverture aux usagers, de façon à répondre aux plus près à leurs besoins.

Période scolaire :

Lundi et jeudi : 17h15 – 19h30

Mardi et vendredi : 12h15 – 13h45 / 17h15 – 19h30

Mercredi : 13h30 – 18h30

Samedi : 09h00 – 12h30 / 14h00 – 18h00

Dimanche : 09h00 – 13h30

Vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps) et période estivale :

Lundi et jeudi : 09h30 – 19h30

Mardi, mercredi et vendredi : 09h30 – 12h30 / 14h00 – 19h00

Samedi : 09h00 – 12h30 / 14h00 – 18h00

Les utilisateurs qui fréquentent la piscine sont divers : le grand public, les clubs et les associations, mais surtout les scolaires de Lempdes et des communes voisines, pour qui l'apprentissage de la natation est obligatoire et qui fréquentent la piscine en dehors des heures d'ouverture proposées au public.

Avant sa fermeture, en 2011, l'ancienne piscine a accueilli un total de près de 70 000

usagers, avec une moyenne chaque mois de 2 600 élèves issus des écoles, collèges et lycées environnant.

Les effectifs de la piscine ont aussi été renforcés et comptent désormais 11 agents (la directrice, 4 éducateurs sportifs, 4 adjoints techniques et 2 hôtesses de caisse).

L'ouverture de ce nouvel équipement aura lieu samedi 21 février.

5 piscines communautaires

En plus de la piscine Marcel-Boubat, Clermont Communauté gère et entretient 4 autres équipements nautiques sur son territoire :

- la piscine Androsace à Cournon,
- la piscine Jacques-Magnier et le stade nautique Pierre-de-Coubertin à Clermont-Ferrand,
- et le centre aquatique Les Hautes-Roches à Chamalières.

Le « plan piscines » prévoit désormais la réhabilitation du bassin de 25 mètres, actuellement fermé, du stade nautique Pierre-de-Coubertin, puis la réfection des locaux techniques, de la toiture et des circulations autour du bassin de 50 mètres du centre aquatique Les Hautes-Roches, et enfin, la construction d'une nouvelle piscine au nord de l'agglomération.

Plan de financement

Coût total : 6.47 M€

Conseil régional d'Auvergne : 200 000 €

Conseil général du Puy-de-Dôme : 1 350 000 €

Clermont Communauté : 4 920 239 €

Maître d'ouvrage : Clermont Communauté

Maître d'œuvre : Luc Demolombe

Renseignements :

Clermont Communauté, service Communication,

Tél. 04 73 98 34 00 / communication@agglo-clermont.fr